



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE MONTAGNE VIGNOBLE ET RIED**

SEANCE DU 5 AVRIL 2023 A BENNWIHR

Nombre de membres en exercice : 27

Membres présents : 17 dont 4 suppléés

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. BARLIER Jean-Louis – Fréland
M. PERRET Dominique – Katzenthal
Mme SCHWARTZ Martine – Kaysersberg Vignoble
M. BLANCK Michel – Kaysersberg Vignoble
M. RUFFIO Bernard – Labaroche
Mme SCHLUPP Corinne – Le Bonhomme, suppléante de M. PERRIN Frédéric
M. JACQUEY Guy – Orbey
M. MAIRE Rémi – Orbey
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
Mme GAY Marie-Paule - Aubure
M. KLEIM Antoine – Beblenheim
M. DONATH Francis – Bennwihr
M. SIEGRIST Gabriel – Hunawihr
M. DUBERTRAND Eric – Mittelwihr, suppléant de M. HERRSCHER Jean-Michel
Mme GONNACHON Sylvie – Ostheim, suppléante de M. KEMPF Bernard
Mme FREGUIN Marie-Lucie – Riquewihr, suppléante de M. KLACK Daniel
Mme RIEG Denise – Rorschwihr
M. KELLER Christian – Zellenberg

Membres excusés :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
M. PERRIN Frédéric – Le Bonhomme
M. GIRARDIN Philippe – Lapoutroie
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE
Mme SCHNEIDER Elisabeth – Bergheim
M. HIRN Jean-Claude – Illhaeusern
M. HERRSCHER Jean-Michel – Mittelwihr
M. KEMPF Bernard – Ostheim
M. KLACK Daniel – Riquewihr
Mme DIEUAIDE Angélique – Thannenkirch

Recu en Préfecture le
19/10/2023

Membres absents :

M. REINSTETTEL Patrick - Ammerschwihl
M. STAMILE Umberto - Guémar
M. CHRIST Jean-Louis – Ribeauvillé
M. THUET Pierre-Yves – Ribeauvillé
M. SPROLEWITZ Robert – Rodern
M. HUBER Claude – Saint-Hippolyte

Autres suppléant assistant également à la séance :

M. REGNIER Julien - Aubure
M. CARRE Philippe – Beblenheim
M. GIULIANO Robert - Illhaeusern
M. BANGRATZ Bernard – Labaroche
Mme NAIKEN HORODYSKI Catherine – Lapoutroie
M. BLEGER Philippe – Saint-Hippolyte
M. SCHAETZEL Jean-Marie - Thannenkirch

En outre, assistaient également à la séance

M. CATTIN Jacques – Représentant de la Région Grand Est
Mme SARRAT-MAZUR Carole-Anne - Syndicat mixte du SCoT MVR
Mme URBAIN Anne – Syndicat mixte du SCoT MVR

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Installation du nouveau délégué de la commune d'Aubure
4. Adoption du compte administratif 2022
5. Adoption du compte de gestion 2022
6. Affectation des résultats 2022
7. Bilan des actions réalisées en 2022
8. Programme de travail 2023
9. Adoption du budget primitif 2023
10. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
11. Adhésion annuelle au CAUE Alsace
12. Inscription au défi « Au boulot, J'y vais autrement » et approbation de la convention de partenariat
13. Retour sur le RDV élus SCoT du 01.02.2023 « Densité et préservation du patrimoine, des opportunités pour améliorer la qualité du cadre de vie »
14. Informations et divers

Annexes

- *Annexe 1 : Compte administratif 2022*
- *Annexe 2 : Bilan des actions réalisées en 2022*
- *Annexe 3 : Programme de travail 2023*
- *Annexe 4 : Budget primitif 2023*
- *Annexe 5 : Convention de partenariat Défi « Au boulot, J'y vais autrement »*

La séance a fait l'objet des mesures de publicité

- Convocation des délégués titulaires adressée le 24 mars 2023
- Invitation des délégués suppléants adressée le 24 mars 2023
- Information aux élus communautaires des CC du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg qui ne sont pas délégués au syndicat mixte, et information aux mairies du territoire le 24 mars 2023
- Affichage au siège du syndicat mixte

La séance est placée sous la présidence de M. Gabriel Siegrist, Président du syndicat mixte.

M. Siegrist ouvre la séance à 18h10 et salue les membres présents.

Il excuse Mme SCHNEIDER Elisabeth, M. HIRN Jean-Claude, M. GIRARDIN Philippe, M. PERRIN Frédéric, M. HERRSCHER Jean-Michel, M. KEMPF Bernard, M. KLACK Daniel, Mme MICHEL-DIEUAIDE Angélique.

Des suppléants se sont également excusés : Mme ROLLI Gabrielle et M. FUHRER Claude.

1. Désignation du Secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau syndical propose de désigner, jusqu'à la fin du mandat :

- M. Umberto STAMILE en qualité de Secrétaire de séance
- M. Jean-Michel HERRSCHER en qualité de Secrétaire de séance suppléant et M. Guy JACQUEY en qualité de deuxième Secrétaire de séance suppléant

Le Secrétaire de séance sera assisté de Mme Anne URBAIN (chef de projet du syndicat mixte) en tant qu'auxiliaire.

Le Comité syndical désigne M. Guy JACQUEY en qualité de secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 transmis le 14 décembre 2022.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 6 avril 2022, sans réserve ni observation.

3. Installation du nouveau délégué de la commune d'Aubure

Le Président annonce que, pour la commune d'Aubure, Madame VOGELBACH Sandrine, déléguée suppléante, est démissionnaire.

→ Elle est remplacée par Monsieur REGNIER Julien, délégué suppléant.

Le Président procède à l'installation du nouveau délégué de la commune d'Aubure désigné par le conseil de communauté de la CC du Pays de Ribeaupillé par délibération du 16 mars 2023 en lieu et place du délégué démissionnaire, soit en tant que délégué suppléant pour la commune d'Aubure.

4. Adoption du compte administratif 2022

Mme Schwartz, 1^{ère} Vice-Présidente, présente le compte administratif 2022 conformément à l'Annexe 1 – compte administratif 2022 :

- Section de fonctionnement : excédent de 31 331,01 €
- Section d'investissement : excédent de 14 653,32 €
- Résultat global : excédent de 45 984,33 €

La présentation n'appelle pas de remarque.

Le Président quitte la salle.

En l'absence du Président ayant quitté la salle, sur proposition de Mme Schwartz, 1^{er} Vice-Présidente, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *approuve le compte administratif 2022 tel qu'il est présenté en annexe 1 ;*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont présentés en annexe 1.*

Décision adoptée à l'unanimité.

5. Adoption du compte de gestion 2022

Le compte de gestion est dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, responsable du service de gestion de Kayzersberg. Il retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le syndicat mixte au cours de l'exercice 2022.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Sur proposition du Président, le Comité syndical :

- *déclare la conformité du Compte de Gestion 2022 dressé par le comptable public, responsable du service de gestion de Kayzersberg*
- *charge le Président ou son représentant de la notification de la présente*

Décision adoptée à l'unanimité.

6. Affectation des résultats 2022

Compte tenu des éléments du compte administratif 2022, sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *reporte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 31 331,01 € sur l'exercice 2023 (compte 002) ;*
- *reporte le résultat d'investissement de l'exercice 2022 soit 14 653,32 € sur l'exercice 2023 (compte 001) ;*
- *charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

7. Bilan des actions réalisées en 2022

A la demande du Président, Mme Urbain présente le bilan des actions réalisées en 2022.

Mme Urbain commence par rappeler que le programme de travail 2022 validé en séance du conseil syndical du 06.04.2022 était décliné selon les principales missions du syndicat mixte :

- Mission 1 : vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme
- Mission 2 : observer, analyser, évaluer
- Mission 3 : accompagner les communes pour favoriser une meilleur appropriation et prise en compte du SCoT

- Etudes pilotées par le syndicat
- Autre mission : prestations de services
- Autre mission : participation du syndicat à diverses instances et démarches

Le bilan des actions réalisées en 2022 est présenté sous forme de tableau, cf. Annexe 2 – Bilan des actions réalisées en 2022.

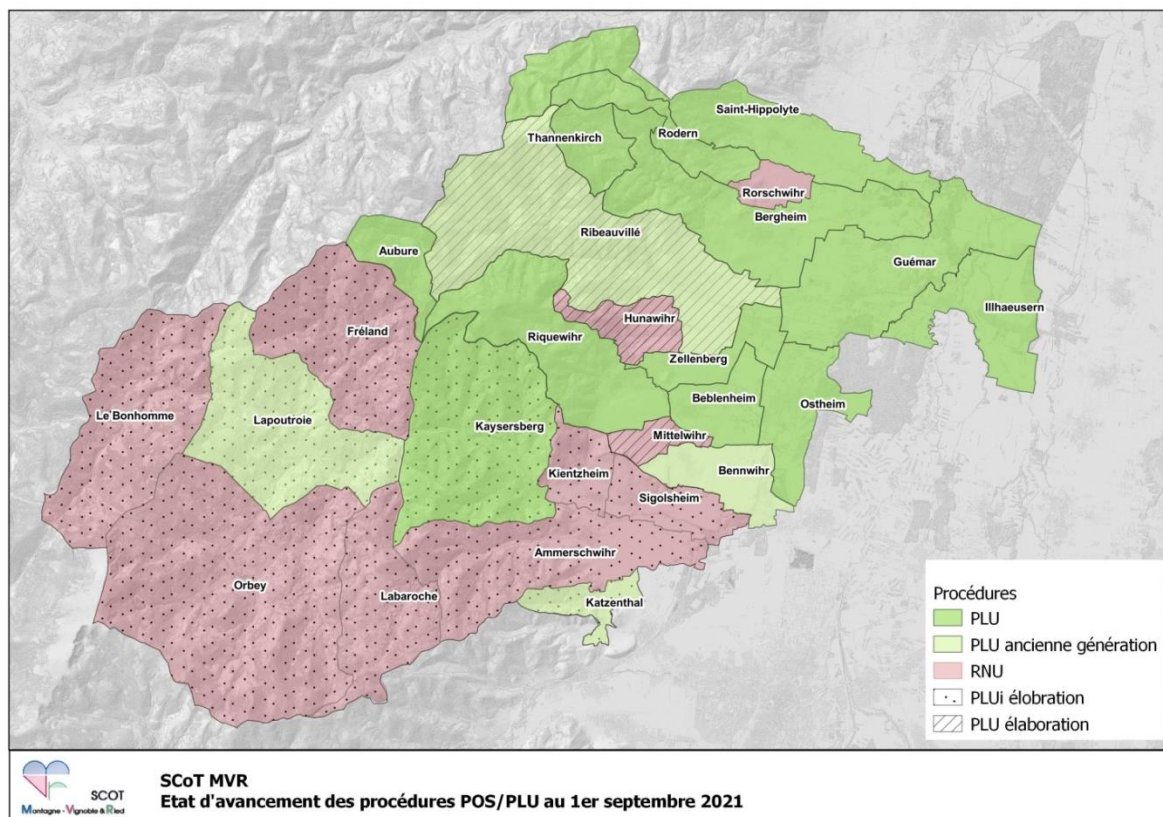
Ce tableau est présenté de manière illustrée – la présentation précise en même temps les actions qui seront proposées au programme de travail 2023, en lien avec celles réalisées en 2022.

Il est à noter que certaines actions prévues au programme de travail 2022 n'ont pas été réalisées faute de recrutement (équipe de 1 ETP au lieu de 1.5 ETP sur l'année 2022), et seront reportées au programme de travail 2023. Dans l'Annexe 2, les actions réalisées en 2022 sont indiquées en bleu, et celles reportées en 2023 en orange.

Dans le cadre de la Mission 1 – vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme

OBJECTIFS PRINCIPAUX	DECLINAISONS
Analyse des POS/PLU au regard des orientations du SCoT et appui méthodologique	A la demande des communes, analyse du document selon la grille de travail, puis rencontre des communes : /
Rôle de PPA	Participation du syndicat aux différentes réunions de travail PLU : - <u>Comcom Pays de Ribeauvillé</u> : réunions de travail ZA CCPR et participation commission développement économique (problématique du ZAN, problématique du développement des ZA et évolutions associées des documents d'urbanisme) - <u>Comcom Vallée Kaysersberg</u> : réunions de travail PLUi de la CCVK, 2 réunions PPA PLUi, réunion publique PLUi - <u>Communes</u> : réunion PA Katzenthal, réunion DP Riquewihr > Préparation des avis sur les projets de PLU arrêtés en Bureau : / > Préparation des avis sur les modifications de PLU en Bureau : avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Rodern, avis sur le projet de modification du PLU de Riquewihr, avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Bergheim > Préparation des avis sur les permis d'aménager en Bureau : - avis sur 2 PA à Katzenthal - remarques sur 1 PA à Kaysersberg-Vignoble, remarques sur 2 PA à Labaroche (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais d'instruction) > Préparation des avis sur les documents de norme supérieure en Bureau : /
Procédures en cours en 2022 : Hunawhr (élaboration PLU), Mittelwihr (PLU arrêté en 2021), PLUi de la CCVK, Ribeauvillé (révision PLU)	

Rappel de l'état d'avancement des procédures d'urbanisme à la date du comité (inchangé depuis le 1^{er} septembre 2021) :



SCoT MVR
Etat d'avancement des procédures POS/PLU au 1er septembre 2021

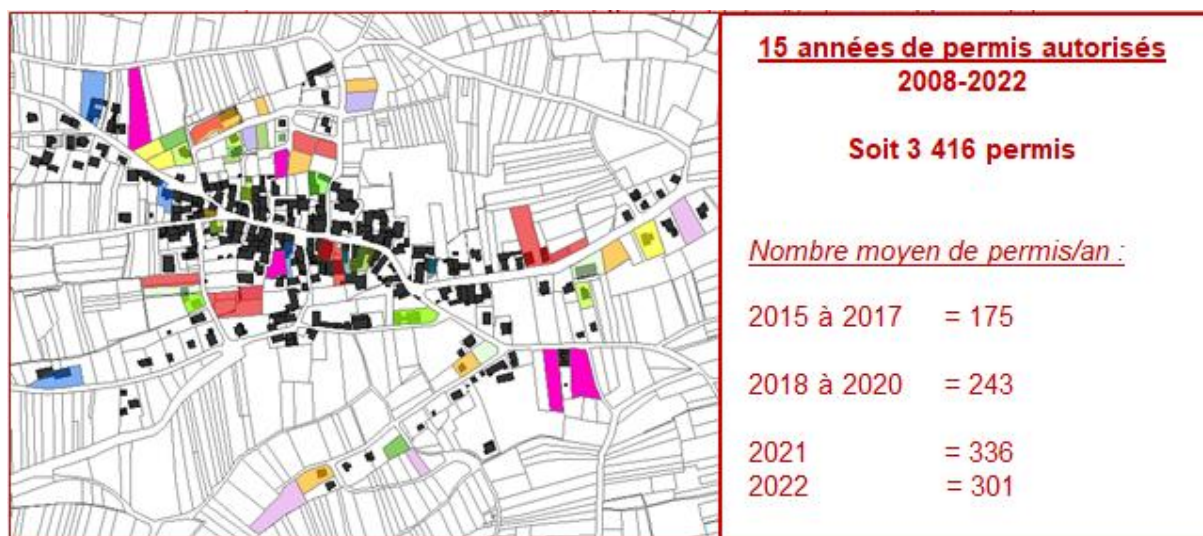
Sources : cadastre PCI 2018, INSEE, CCPR

Observation du territoire	Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes - en continu Veille statistique et cartographique du territoire - en continu	
SCOT	Aide à la décision	Cartographies de suivi des projets en cours - en continu
	Suivi et évaluation du SCOT	Traitement et géolocalisation des données alphanumériques "permis de construire" : - poursuite du travail sur 2021, données complétées suite aux retours des communes - géolocalisation des PC 2022 en cours, finalisation programmée début 2023
		Rappel : Mise en place de binômes thématique au sein du bureau syndical Réunions de travail : - démographie et habitat : réalisées en 2020/2021 - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisées en 2020/2021 - services, équipements, activités, tourisme et commerce : 2 réunions en 2022 - à poursuivre en 2023 - déplacement, environnement et consommation d'espace : 3 réunions en 2022 - à poursuivre en 2023
		Validation de la grille d'évaluation (indicateurs) : - démographie et habitat : réalisé - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé - déplacement, environnement et consommation d'espace : réalisé
	Etablissement d'un état "temps zéro" des indicateurs à la date d'arrêt du SCOT, sous la forme d'un tableau de bord : - démographie et habitat : réalisé - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé - à affiner/compléter en 2023 (suite retours des communes + test données SIRENE) - déplacements, environnement et consommation d'espace : réalisé - à affiner/compléter en 2023 (suite méthodes d'observation de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols en lien avec l'objectif ZAN de la loi Climat et Résilience)	
	Formalisation d'un bilan à mi-parcours = 2021 - démographie et habitat : réalisé et partagé en réunion du comité syndical en 2021 - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé, à partager en CS en 2023 - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé, à partager en CS en 2023 - déplacement, environnement et consommation d'espace : réalisé, à partager en CS en 2023	

Concernant le traitement et la **géolocalisation des données « permis de construire »**, Mme Urbain précise que le syndicat mixte dispose de 15 années de permis autorisés : 2008-2022*.

* *L'année 2022 est complète, hors commune de Ribeauvillé (en attente des données).*

Cela représente près de 3500 permis géolocalisés, dont le nombre moyen de permis/an ne cesse d'augmenter :



Concernant le travail de **suivi et d'évaluation du SCOT**, il est rappelé qu'il est réalisé en plusieurs étapes :

- Grilles d'évaluation : définition des indicateurs de suivi
- Tableau de bord : constats, situation de référence et évolutions
- Bilan à mi-parcours et présentation en Comité syndical
- Rapport d'évaluation d'ici le 6 mars 2025 : analyse et conclusions au regard des objectifs et prescriptions du SCOT

... et se décline par thématiques, et selon des binômes d'élus désignés au sein du bureau syndical :

- Binôme 1 : thématiques démographie et habitat
- Binôme 2 : thématiques espaces agricoles, naturels, forestiers et paysages
- Binôme 3 : thématiques services, équipements, activités, tourisme et commerce (DAAC)
- Binôme 4 : thématiques déplacements, environnement et consommation d'espace



En 2022,

Plusieurs réunions des binômes d'élus ont été organisées :

- **Binôme 1 - thématiques démographie et habitat** (2 réunions en 2021)
- **Binôme 2 - thématiques espaces agricoles, naturels, forestiers et paysages** (1 réunion en 2021 et 2 réunions en 2020)
- **Binôme 3 : thématiques services, équipements, activités, tourisme et commerce (DAAC)** : 2 réunions
- **Binôme 4 – thématiques déplacements, environnement et consommation d'espaces** : 3 réunions

Ces réunions ont permis de travailler sur les grilles d'évaluation (indicateurs) et sur le tableau de bord (constats) : grille d'évaluation et tableau de bord validés pour l'ensemble des thématiques.

Un premier bilan à mi-parcours a pu être réalisé pour les premiers binômes :

- **Binôme 1 - thématiques démographie et habitat** : réalisé et présenté en comité syndical du 8 décembre 2021
- **Binôme 2 - thématiques espaces agricoles, naturels, forestiers et paysages** : réalisé, à mettre à jour et à présenter lors d'une prochaine séance
- **Binôme 3 - thématiques services, équipements, activités, tourisme et commerce (DAAC)** : prévu pour la séance du bureau syndical du 26.04.2023, à mettre à jour et à présenter lors d'une prochaine séance
- **Binôme 4 – thématiques déplacements, environnement et consommation d'espaces** : réalisé (hors consommation d'espaces), à mettre à jour et à présenter lors d'une prochaine séance

Dans le cadre de la Mission 3 : accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT

Outils pédagogiques	Fiches "Portrait de territoire" déclinées par commune et CC	> Pas de fiches réalisées en 2022, à programmer en 2023 (en lien avec le travail de suivi et d'évaluation du SCoT)
RDV annuel "élus SCoT"	> RDV "élus SCoT" : initiation d'un parcours pédagogique animé par le CAUE Alsace - 2ème RDV le 04.05 "Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried", 3ème RDV prévu le 01.02.2023 > Sensibilisation des élus, nouvelles actions à définir : reporté en 2023	



Parcours de formation/sensibilisation
 « Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire MVR »
 2ème RDV le 04.05.2022

En 2022, aucune nouvelle **fiche Portrait de Territoire** n'a été réalisée. Ce travail est reporté sur l'année 2023.

Concernant le **RDV annuel « élus SCoT »**, un parcours pédagogique animé par le CAUE Alsace a été initié en 2021 : 1^{er} RDV le 30 juin « Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le Territoire Montagne Vignoble et Ried ».

Le 2^{ème} RDV a eu lieu le 4 mai 2022 à 18h, le 3^{ème} le 2 février 2023 à 18h.

D'autres temps de pédagogie seront proposés en 2023 : visites, ateliers thématiques, soirée « débats », etc.

Etudes pilotées par le syndicat mixte

Révision du SCoT MVR	> Recours des communes d'Orbey et Labaroche à l'encontre de la délibération d'approbation du SCoT : solde et suivi financier > Fin de prestation PLANED/OPERA : solde et suivi financier + en attente des données SIG du SCoT approuvé (données non réceptionnées)
----------------------	---

Le syndicat mixte peut porter d'autres études (exemple de l'étude d'aménagement et de faisabilité de la zone économique intercommunautaire de Bennwihr-Gare / Ostheim).

En 2022, demeure la clôture de la **révision du SCoT** :

- Clôture du recours de la commune de Labaroche
- Clôture des prestations du bureau d'études PLANED/OPERA en charge de la révision du SCoT

Autre mission : prestation de services

Le syndicat mixte réalise également des missions de « prestation de services » pour les communes et communautés de communes du territoire :

SIG	Réseaux et InfoGeo68	<p>Marché mise à jour des plans des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - portage administratif du marché à bons de commande par la CCPR : attribution du marché en janvier (Sonteco), réunion de démarrage en juillet - appui et suivi technique du SMMVR (accompagnement au démarrage de la mission, puis fin de l'accompagnement du SM MVR) > appui analyse technique et financière, participation réunion de démarrage, suivi de la mission sur la première commune (Guémar) en cours, puis vérifications ponctuelles du rendu (volet SIG) en 2023 - Intégration des fichiers mis à jour par le prestataire <p>Changement de l'interface du site InfoGeo68 >> DATALSACE : organisation de 3 sessions de formation en juin, juillet et août</p> <p>Accompagnement relatif au portail Ineris DT/DICT et DATALSACE : atelier de travail organisé en mai, en collaboration avec la commune de Guémar</p>
-----	----------------------	--

**Plans des réseaux
Mises à jour
Et
Zones d'implantations**

Concernant le **marché mise à jour des plans des réseaux**, le rôle du syndicat mixte consiste en une assistance technique pour la rédaction du CCTP, et l'analyse technique et financière des offres reçues, puis un suivi technique du marché sur les premières communes pilotes.

Concernant le **portail INERIS DT/DICT**, le syndicat mixte propose un accompagnement aux communes, en lien avec l'outil SIG. En mai 2022, un atelier de travail a été organisé en collaboration avec la commune de Guémar, et a réuni une quinzaine de participants.

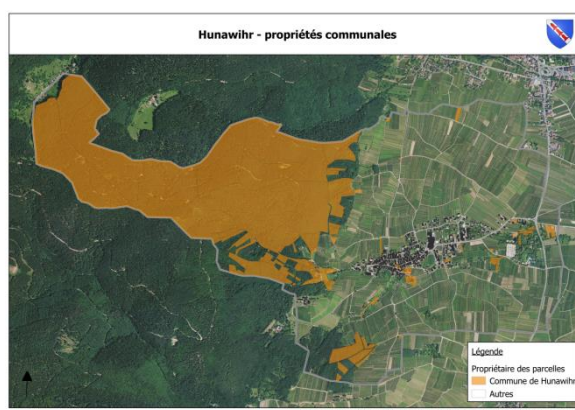
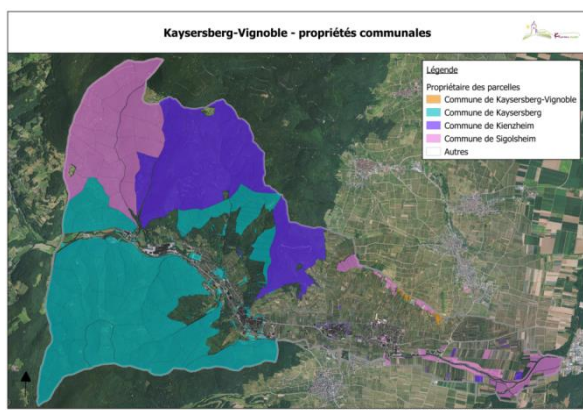
Mme Urbain rappelle que depuis 2012, les communes, communautés de communes et syndicats du territoire peuvent se connecter à l'outil InfoGeo68 afin de consulter le cadastre et les plans de leurs réseaux. En décembre 2020, le site « **InfoGeo68** » est devenu « **Datalsace** ».

Le syndicat mixte a organisé 3 sessions de formation à destination des secrétaires de mairies, en juin, juillet et août 2022.

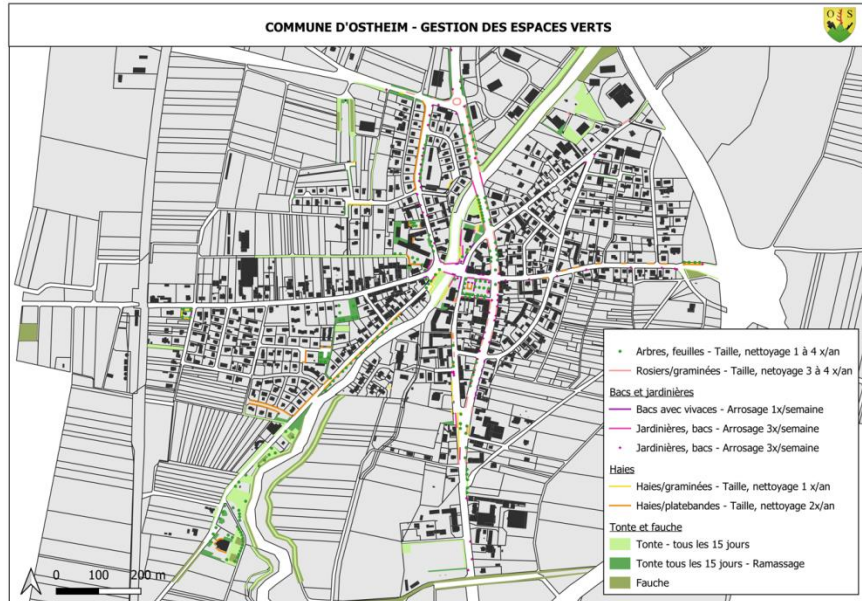
Le syndicat mixte propose également un service de **cartographies à la demande**.

Exemples de cartographie à la demande :

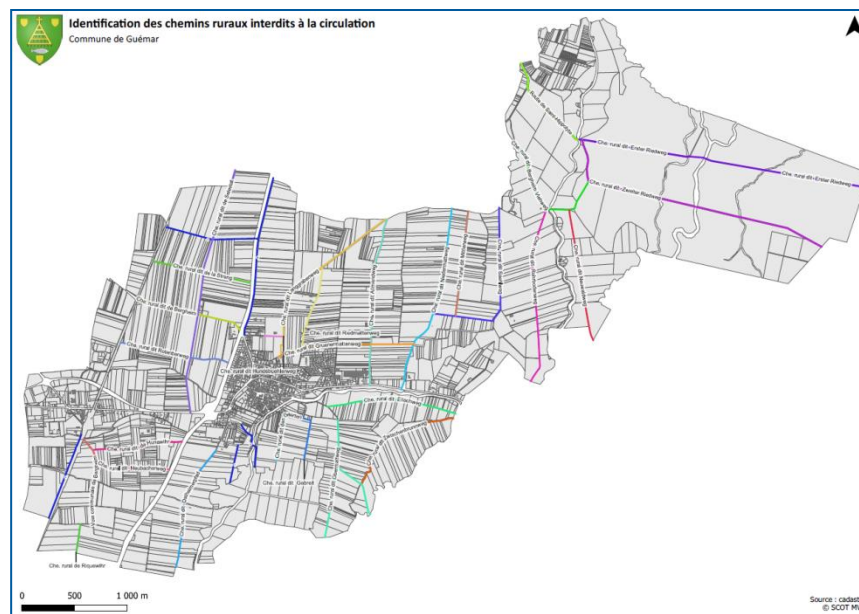
⇒ *Plan cadastral à jour + plan des propriétés communales : réalisé pour les 24 communes et 2 CC du territoire (diffusées en décembre 2021, mises à jour sur demande)*



⇒ Carte des espaces verts : pour la commune d'Ostheim



⇒ Carte des chemins ruraux : pour la commune de Guémar




⇒ Carte des propriétés non bâties : pour la commune de Riquewihr




Toujours dans le chapitre « prestation de services »

Autre mission : prestation de services

Evaluation SCOT
Evaluation PLU





Evaluation des PLU	Accompagnement pour l'évaluation des PLU (données et indicateurs mutualisés avec ceux du SCOT) - reste à préciser <i>Travail à mener sur une ou des communes pilotes - reporté à 2023</i>
Géoportail de l'urbanisme	Accompagnement des communes/CC : commune d'Ostheim, demande de vérification de son dossier de modification du PLU

Le syndicat mixte propose également un accompagnement concernant

- **L'évaluation des PLU** : mise à disposition des données/indicateurs de l'évaluation du SCOT
Le travail sur une commune pilote est reporté à l'année 2023.
- Le **géoportail de l'urbanisme** : il est rappelé que les documents d'urbanisme en vigueur doivent y être enregistrés

Depuis 2021 : **organisation d'un « RDV Mairies » à destination des secrétaires de mairies**

RDV "Mairies"	> RDV annuel le 08.12 - a réuni 17 participants de 14 communes du territoire - Retour sur le RDV Mairies 2021, perspectives 2023 - Volet urbanisme : point d'information sur l'objectif ZAN et les conséquences pour les SCoT et PLU(i) - Volet SIG : problématique du renouvellement des baux de chasse - dénomination et numérotation des voies (loi 3DS) - marché de mise à jour des plans des réseaux
---------------	---

Dans la continuité de ces « RDV mairies », un atelier SIG est organisé le 20 avril prochain.

A l'ordre du jour :

- Renouvellement des baux de chasse : présentation d'un mode opératoire et proposition d'accompagnement du SM SCoT MVR – en collaboration avec la commune de Guémar
- Dénomination et numérotation des voies : présentation d'un mode opératoire et proposition d'accompagnement du SM SCoT MVR – en collaboration avec la commune d'Ostheim

Un RDV annuel sera repropoé au 2nd semestre 2023.

Autre mission : participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches

Participation aux réunions de travail et webinaires	SRADET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) : journée développement économique et sobriété foncière à Chalon en Champagne, journée territorialisation de l'objectif de ZAN à Nancy
	Entre SCoT, InterSCoT Alsace, InterSCoT Grand Est, Conférence des SCoT : 6 réunions suite à la loi Climat et Résilience + 3 Conférences des SCoT > Participation et contributions aux InterSCoT technique et InterSCoT politique + à la Conférence des SCoT Grand Est > Veille juridique et technique correspondante > Analyse des impacts sur les documents d'urbanisme et plus particulièrement sur le SCoT MVR - projections chiffrées
	Fédération nationale des SCOT : webinaire "ZAN, webinaire "projet d'urbanisme durable, club "SIG", club "trame verte et bleue", club "Montagne" + Rencontres nationales des SCOT
	DataGrandEst : 3 journées régionales de la donnée
	Autres Webinaires : webinaire "aide et financement de la données", 4 webinaires "biodiversité"
	Grand Pays de Colmar
	Infogeo68 >> DATALSACE
Bassins de mobilités : participation aux réunions et contribution	
Défi j'y vais à Vélo 2022 : inscription du syndicat mixte, pour participation des deux CC	

Mais aussi

Communication auprès des communes et des habitants	> ACTU'SCoT : n°9 diffusé en août - Loi Climat et résilience, décryptage des objectifs relatifs à la biodiversité et à l'urbanisme > Site internet : mise à jour régulière
Réunions du bureau syndical	6 réunions du bureau : 22.03, 26.04, 14.06, 13.09, 18.10, 30.11
Réunions du comité syndical	2 réunions du comité : 06.04, 07.12
Suivi administratif et financier du syndicat	En continu Et plus particulièrement en 2022 : * réforme des actes administratifs * recrutement renfort extérieur 2022 > création d'emploi pour recrutement titulaire 0.7 ETP 2023 * Règlement portant sur le télétravail * Mise en place d'un compte épargne-temps

Le bilan des actions 2022 n'appelle pas de remarque.

8. Programme de travail 2023

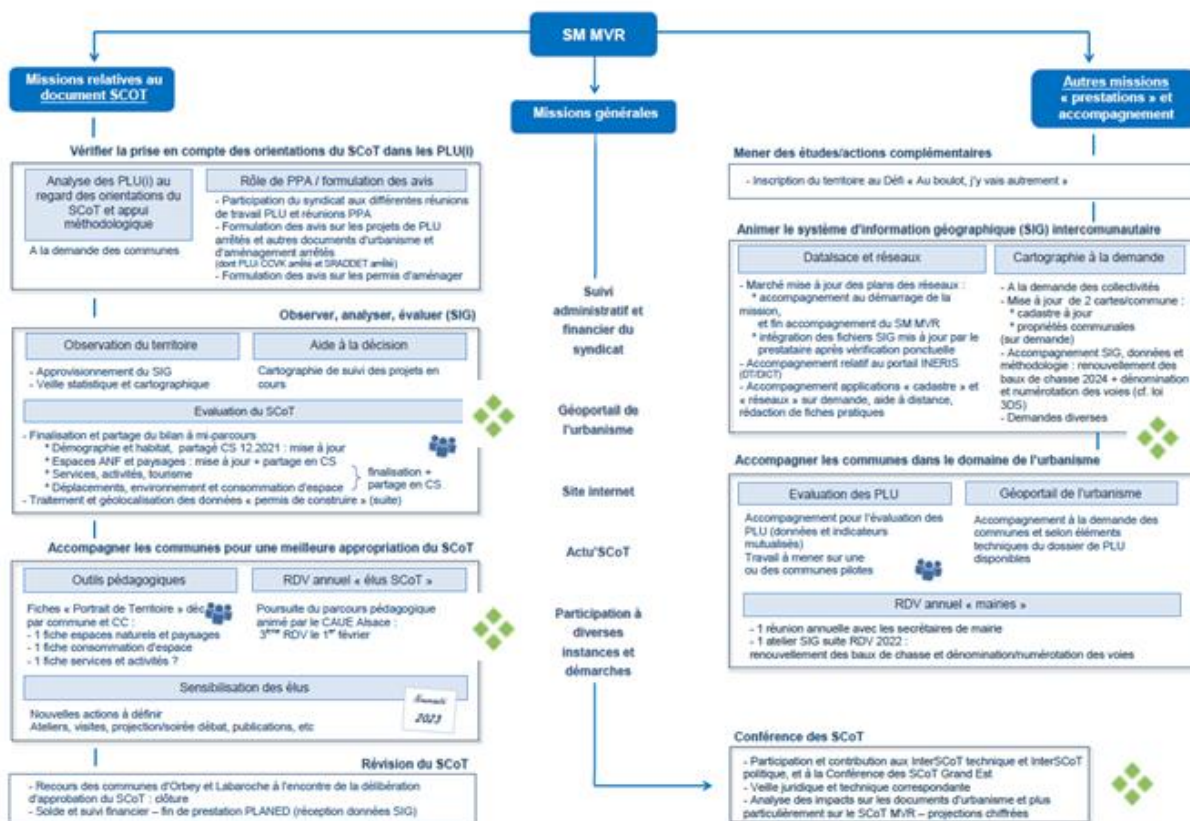
Le Bureau syndical, réuni le mardi 22 mars dernier, propose de travailler sur les actions présentées et détaillées en Annexe 3 – Programme de travail 2023.

M. Siegrist présente le programme de travail 2023.

Dans la continuité des actions définies en 2022, il est proposé

- De décliner le programme de travail 2023 selon les missions du syndicat
- Et de prioriser les actions autour :
 - Du travail de suivi et d'évaluation du SCoT : binômes d'élus et bilan à mi-parcours
 - Du travail d'accompagnement des communes pour une meilleure appropriation du SCoT : outils pédagogiques, parcours pédagogique, actions de sensibilisation
 - Du travail en lien avec les diverses instances relatives à l'objectif de ZAN (zéro artificialisation nette) : conférence des SCoT du Grand-Est et mesure de l'artificialisation
 - Du travail d'assistance aux communes dans le cadre du renouvellement des baux de chasse et dans le cadre de l'obligation relative à la dénomination/numérotation des voies.

Le programme de travail correspondant est détaillé selon le schéma en Annexe 3. Les actions à mener via les binômes d'élus, et les priorités proposées y sont indiquées.



La proposition de programme de travail n'appelle pas de remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- valide le programme d'actions 2023 ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions au budget primitif 2023 ;
- charge le Bureau du syndicat mixte de la préparation et la mise en œuvre de ces actions.

Décision adoptée à l'unanimité.

9. Adoption du budget primitif 2023

Le Bureau syndical, réuni le mardi 22 mars dernier, a travaillé sur une proposition de budget primitif 2023.

Il est rappelé que le budget primitif est voté par chapitre.

Le budget primitif 2023, compte tenu des restes à réaliser et des opérations d'ordre, s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 136 270.00 €
- Section d'investissement : 30 523.32 €

Le Président détaille le budget primitif de l'exercice 2023 comme présenté en Annexe 4.

Il présente le montant des contributions 2023 des communautés de communes membres du syndicat mixte et rappelle le montant des contributions des années précédentes :

Année	Contribution totale des CC	Répartition population (%)		Répartition montant €	
		CCPR	CCVK	CCPR	CCVK
2023	79 813.99 €	53.08 %	46.92 %	42 365.27 €	37 448.72 €
2022	68 303 €	53.00 %	47.00 %	36 200 €	32 102 €
2021	94 252 €	52.72 %	47.28 %	49 690 €	44 562 €
2020	73 904€	52.17 %	47.83 %	38 556 €	35 349 €
2019	81 163 €	52.17 %	47.83 %	42 343 €	38 820 €
2018	67 445 €	51.64 %	48.36 %	34 829 €	32 617 €
2017	66 914 €	51.64 %	48.36 %	34 554 €	32 360 €
2016	75 135 €	51.64 %	48.36 %	38 800 €	36 335 €
2015	98 007 €	51.49 %	48.51 %	50 464 €	47 543 €

Le Président rappelle également que l'état du personnel a été actualisé lors de la dernière séance du comité syndical du 7 décembre 2022.

Etat du personnel du syndicat mixte, soit 1.7 agents :

- Un chef de projet, agent contractuel sur un emploi permanent, catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade d'attaché territorial, à temps complet (35/35ème)
- Un chargé de mission, agent titulaire de la fonction publique, catégorie A, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grade d'ingénieur territorial, à temps non complet à hauteur de 70% (24.5/35ème)

La proposition de budget primitif n'appelle pas de remarque.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *approuve le budget primitif 2023 (le budget étant voté par chapitre) tel que présenté en annexe 4 ; pour un montant de 136 270.00 euros en fonctionnement et 30 523.32 euros en investissement ;*
- *approuve l'état du personnel annexé au budget ;*
- *autorise le Président ou son représentant à exécuter le budget 2023 et à signer les contrats et conventions à venir ;*
- *charge le Président ou son représentant de la notification de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

10. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants

Le rôle des SCoT est constamment renforcé et réaffirmé au fil des évolutions législatives : il constitue le document d'urbanisme de référence qui doit assurer la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

La Fédération nationale des SCoT, créée en 2010, a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens SCoT
- Un centre de ressources et de réseaux : veille juridique, commissions de travail, ...
- Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'Etat
- Un lieu de réflexion sur les questions d'urbanisme et d'aménagement

En 2021/2022, son rôle d'appui technique s'est d'autant plus renforcé avec la publication de la Loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

La fédération regroupe, en 2022, 332 structures porteuses de SCoT.

Le montant de la cotisation 2023 est de 393 €.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- renouvelle l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT pour l'année 2023,
- décide de verser à la Fédération nationale des SCoT la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried,
- désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et le 1^{er} Vice-président du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT
- autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision adoptée à l'unanimité.

11. Adhésion annuelle au CAUE Alsace

Le CAUE (Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement) est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Cette loi précise, en son article 1^{er}, que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les CAUE sont présents dans presque tous les départements de France. Sous forme d'associations, indépendantes et à but non lucratif, les CAUE participent à l'éveil des publics dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Ils conseillent également les maîtres d'ouvrage, privés ou publics, en amont de leurs projets de construction et d'aménagement.

Les deux CAUE Haut-Rhin et Bas-Rhin ont été créés en 1979 à l'initiative des départements. Ils ont fusionné pour devenir le CAUE Alsace le 1^{er} novembre 2021.

Ses principales missions sont :

- Conseiller : « il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4)
- Sensibiliser : « il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre ... » (loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3)
- Former : « il contribue directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction » (loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 2)
- Informer : « le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ... » (Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1)

Depuis 2021, le CAUE Alsace accompagne le syndicat mixte dans cet objectif de sensibilisation/formation/information des élus.

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, l'adhésion annuelle était de 600 €.

Cette dernière a été revue pour l'année 2023 à 700 €.

Etre adhérent au CAUE Alsace permet de :

- Bénéficier de conseils personnalisés dispensés par une équipe de professionnels
- Proposer, aux concitoyens, un conseil en amont des autorisations administratives
- Solliciter un conseil préalable à tout projet en architecture, en urbanisme, sur l'environnement, sur l'écologie, le paysage et le patrimoine
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de tous les publics (scolaires, concitoyens, professionnels)
- Etre assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre

- Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale, laquelle vote, outre le budget, le programme des actions à mener
- Recevoir la newsletter trimestrielle sur simple inscription
- Etre invité aux événements proposés par le CAUE (expositions, conférences, visites, ...)

Par ailleurs, le CAUE Alsace propose également la mise en place de permanences aux particuliers.

Sur le territoire du SCoT, des permanences seront ainsi proposées tous les premiers vendredis du mois, à la mairie de Bennwihr, à compter de décembre 2022.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *renouvelle l'adhésion au CAUE Alsace pour l'année 2023,*
- *décide de verser au CAUE Alsace la somme correspondant à la strate de population du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried,*
- *désigne le Président du syndicat mixte comme représentant titulaire et le 1^{er} Vice-président du syndicat mixte comme représentant suppléant du SCoT à l'assemblée générale du CAUE Alsace*
- *autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Décision adoptée à l'unanimité.

12. Inscription défi « Au boulot, j'y vais autrement » et approbation de la convention de partenariat

Le transport contribue pour 24 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région Grand Est, au même niveau des émissions de l'industrie manufacturière et devant le bâtiment (17 %) selon les chiffres donnés par l'ATMO Grand Est en 2016.

Déclencher le changement de comportement pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs et durables, marche, vélo, associés aux transports en commun et au covoiturage, nécessite des actions de sensibilisation qui touchent directement les citoyens.

Dans ce cadre, le Défi « J'y vais ! », qui s'est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante.

Dans un premier temps le Défi a uniquement ciblé les déplacements à vélo sur le trajet domicile-travail. Les kilomètres des salariés à vélo étaient comptabilisés par structure participante (entreprise, collectivité, ...), puis un classement par catégories a été élaboré à l'échelle globale et par territoire (pour les défis locaux) pour valoriser les structures participantes.

Dès 2017, certains territoires, en regard de leur configuration, ont souhaité proposer une déclinaison du Défi pour tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle sous le nom de « Au boulot, j'y vais autrement ».

Le Défi a également été décliné pour les établissements scolaires, sous la dénomination « À l'école, j'y vais à vélo ! », pour transmettre aux adultes de demain les enjeux du développement durable tout en les sensibilisant à la sécurité routière et à la nécessité de pratiquer une activité physique pour sa santé.

Le Défi « J'y vais ! » a donc pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme durant le Défi.

Il se décline selon 3 défis :

- Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! »
- Les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »

Le Défi est aujourd'hui organisé à l'échelle du Grand Est et portée par l'association Vélo et Mobilités actives Grand Est.

Pour 2023, il se déroule sur 4 semaines, du 2 au 26 mai.

Les territoires volontaires peuvent s'inscrire via la signature de la convention de partenariat correspondante, voir Annexe 5 - Convention de partenariat Défi « J'y vais ».

Le syndicat mixte du SCoT MVR a délibéré en 2022 pour une première inscription au défi « Au boulot, j'y vais à vélo ». Cette inscription a permis de faire participer le territoire des deux communautés de communes membres.

Pour 2023, les communautés de communes sont favorables à l'inscription du territoire au défi « Au boulot, j'y vais autrement ».

La contribution des territoires partenaires est fixée à :

- 1 000 € pour les Communautés de Communes / Communes, Pays / PETR, parcs naturels régionaux et autres syndicats mixtes,
- 1 500 € pour les communautés d'agglomération,
- 2 000 € pour les communautés urbaines et métropoles, départements

Pour le territoire Montagne Vignoble et Ried, la participation est donc de 1000 €.

Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- *Valide l'inscription du territoire Montagne Vignoble et Ried au défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » pour l'année 2023*
- *approuve la convention de partenariat présentée en Annexe 5,*
- *autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2023 avec l'association Vélo et Mobilités actives Grand Est, et tout acte y afférent,*
- *décide de verser à l'association Vélo et Mobilités actives Grand Est la somme correspondant au territoire du périmètre du SCoT Montagne Vignoble et Ried, soit 1000 euros,*
- *charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

Décision adoptée à l'unanimité.

13. Retour sur le RDV élus SCoT du 01.02.2023 « Densité et préservation du patrimoine, des opportunités pour améliorer la qualité du cadre de vie »

Dans le cadre d'un parcours pédagogique à destination des élus, le syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried, en partenariat avec le CAUE Alsace, a organisé un troisième temps de formation/sensibilisation et d'échanges le mercredi 1^{er} février 2023 : « Densité et préservation du patrimoine, des opportunités pour améliorer la qualité du cadre de vie ».

Le CAUE Alsace a réalisé deux vidéos de synthèse en lien avec les deux derniers RDV élus SCoT :

- « La renaissance des corps de ferme »
- « La Grandeur du Pavillon »

La première vidéo est diffusée en séance.

Pour information, elles sont directement disponibles sur la chaîne Youtube du CAUE Alsace.



14. Informations et divers

• Géoportail de l'urbanisme

Pour rappel : depuis le 1^{er} janvier 2020, il est obligatoire de publier toute nouvelle version d'un SCoT ou PLU sur le géoportail de l'urbanisme.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les SCoT et PLU(i) et les délibérations qui les approuvent deviendront exécutoires sous réserve d'avoir été publiés sur le Géoportail de l'urbanisme.

CF. ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 « portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités et leur groupements » fait évoluer les règles de publicité et de conditions d'entrée en vigueur des SCoT et PLU(i).

→ Les permis ne pourront être délivrés sur la base des nouvelles versions de PLU que si elles sont publiées sur le GPU

• Ouverture à l'urbanisation des zones 2AU

Pour rappel, la loi ALUR (2014) prévoit que l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU nécessite

- une modification du PLU avec délibération motivée
- une **révision du PLU lorsque cette zone a été créée il y a plus de 9 ans**

Egalement pour rappel, la loi Climat et Résilience (2021) modifie cette règle en prévoyant :

- une **révision du PLU lorsque cette zone a été créée il y a plus de 6 ans** (et non plus 9 ans) et n'a pas fait depuis lors l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'EPCI compétent

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables complète l'article L153-31 du Code de l'urbanisme qui précise cette règle, avec la **possibilité d'une procédure de modification simplifiée** selon conditions particulières.

Le Président remercie tous les élus et clôt la séance.
Il convie l'ensemble de l'assemblée au verre de l'amitié.

A Ribeauvillé, le 18 octobre 2023
Pour extrait conforme.

Le Président,



Gabriel SIEGRIST



Le Secrétaire de séance,



Guy JACQUEY

ANNEXE 1 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05.04.2023

Comité syndical du 05.04.2023
ANNEXE 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

		BP2022	Compte administratif 2022
Chap	Libellé		Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	13 700.00 €	10 686.66 €
60831	Fournitures d'entretien	-	-
6064	Fournitures administratives	200.00 €	0.78 €
611	Contrats de prestation de service (CDG54/RGPD)	30.00 €	3 180.00 €
6156	Maintenance (site internet + SIG + Magnus)	2 200.00 €	1 999.13 €
616	Primes d'assurances	620.00 €	602.41 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00 €	250.00 €
6188	Autres frais divers	500.00 €	-
6226	Honoraires	-	-
6232	Fêtes et cérémonies	-	-
6236	Catalogues et imprimés (fiches pédago.)	1 500.00 €	-
6238	Frais de publicité	100.00 €	171.06 €
6251	Voyages et déplacements	1 500.00 €	580.85 €
6256	Missions	500.00 €	-
6257	Réceptions	150.00 €	328.80 €
6261	Frais d'affranchissement	500.00 €	80.63 €
6281	Concours divers (cotisations Fédé SCOT)	2 900.00 €	1 993.00 €
62878	Remb. Frais à d'autres organismes (convention SMMV/OC)	1 500.00 €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 900.00 €	59 130.50 €
6218	Autre personnel extérieur	30 500.00 €	-
	Autre personnel extérieur (archiviste CDG68)	400.00 €	300.00 €
6332	Cotisation FNACL	-	41.15 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	-	945.97 €
64131	Rémunération non tit	54 000.00 €	41 113.78 €
64138	Autres indemnités non tit	-	18.48 €
6451	Cotisations URSSAF	-	12 213.47 €
6453	Cotisations retraites	-	1 727.56 €
6454	Cotisations ASSEDIC	-	1 665.86 €
6455	Cotisations assurance du personnel	-	492.23 €
6475	Médecine du travail	-	-
6478	Autres charges sociales	-	612.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 520.00 €	5 103.24 €
6531	Indemnités élus	5 520.00 €	3 649.26 €
6533	Cotisations de retraite	-	1 451.98 €
65888	Autres	-	2.00 €
66	Charges financières	500.00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	- €
678	Autres charges exceptionnelles	500.00 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES		105 120.00 €	74 920.40 €
042	Opérations d'ordre entre section	45 550.00 €	45 508.68 €
6811	Dot. amorti immos incorp. Et corp.	45 550.00 €	45 508.68 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		45 550.00 €	45 508.68 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		150 670.00 €	120 429.08 €

RECETTES

		BP2022	Compte administratif 2022
Chap	Libellé		Réalisé 2022
13	Atténuations de charges	- €	1 103.53 €
6419	Remboursements CPAM	-	1 103.53 €
74	Dotations, subventions et participations	68 302.58 €	68 302.58 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	68 302.58 €	68 302.58 €
75	Autres prdts gestion courante	- €	0.83 €
7588	Autres prod div gestion courante	-	0.83 €
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €	1 504.10 €
7711	Dédits et pénalités perçus	1 500.00 €	1 500.00 €
773	Mandats annulés	-	4.10 €
7788	Produits exceptionnels divers	-	-
TOTAL RECETTES REELLES		69 802.58 €	70 911.04 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 400.00 €	52 381.63 €
777	Quote part des subv d'inv transf au cpte de résul	52 400.00 €	52 381.63 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		52 400.00 €	52 381.63 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		122 202.58 €	123 292.67 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	28 467.42 €	28 467.42 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		150 670.00 €	151 760.09 €
RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2022 Cumulé		150 670.00 €	31 331.01 €

Excédent

Comité syndical du 05.04.2023
ANNEXE 1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2022	Compte administratif 2022		
			Réalisé 2022	RAR 2022	Total 2022
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	14 176.27 €	- €	- €	- €
202	Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	14 176.27 €	- €	- €	- €
2031	Frais d'études	- €	- €	- €	- €
2033	Frais insertion	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	831.85 €	331.85 €	- €	331.85 €
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	831.85 €	331.85 €	- €	331.85 €
TOTAL DEPENSES REELLES		15 008.12 €	331.85 €	- €	331.85 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 400.00 €	52 381.63 €	- €	52 381.63 €
13911	Etat et ets. Nationaux		10 471.00 €	- €	10 471.00 €
13912	Régions		7 743.90 €	- €	7 743.90 €
13913	Départements		7 962.20 €	- €	7 962.20 €
139141	Sub transf cpte resultat commune		838.39 €	- €	838.39 €
139151	Sub GPF trans résultat		19 322.46 €	- €	19 322.46 €
139158	Sub autre groupements au resultat		6 043.68 €	- €	6 043.68 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		52 400.00 €	52 381.63 €	- €	52 381.63 €

TOTAL DEPENSES CUMULEES		67 408.12 €	52 713.48 €	- €	52 713.48 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2022	Compte administratif 2022		
			Réalisé 2022	RAR 2022	Total 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	199.71 €	199.71 €	- €	199.71 €
10222	FCTVA	199.71 €	199.71 €	- €	199.71 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €	- €	- €	- €
1312	Sub Régions	- €	- €	- €	- €
1313	Sub Départements	- €	- €	- €	- €
13151	Groupement de collectivités (contributions des CC)	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		199.71 €	199.71 €	- €	199.71 €

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 550.00 €	45 508.68 €	- €	45 508.68 €
2802	Frais de real doc d'urba et num cadastre		45 042.88 €	- €	45 042.88 €
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		465.80 €	- €	465.80 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		45 550.00 €	45 508.68 €	- €	45 508.68 €

TOTAL RECETTES CUMULEES		45 749.71 €	45 708.39 €	- €	45 708.39 €
--------------------------------	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

001	excédent d'investissement reporté	21 658.41 €	21 658.41 €		21 658.41 €
-----	-----------------------------------	-------------	-------------	--	-------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2022		67 408.12 €	67 366.80 €	- €	67 366.80 €
---	--	--------------------	--------------------	------------	--------------------

RESULTAT d'INVESTISSEMENT 2022 Cumulé		- €	14 653.32 €	- €	14 653.32 €
--	--	------------	--------------------	------------	--------------------

Excédent
reporté

Excédent
compte tenu
des RAR

RESULTAT GLOBAL 2022 Cumulé					45 984.33 €
------------------------------------	--	--	--	--	--------------------

Excédent global

ANNEXE 2 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05.04.2023

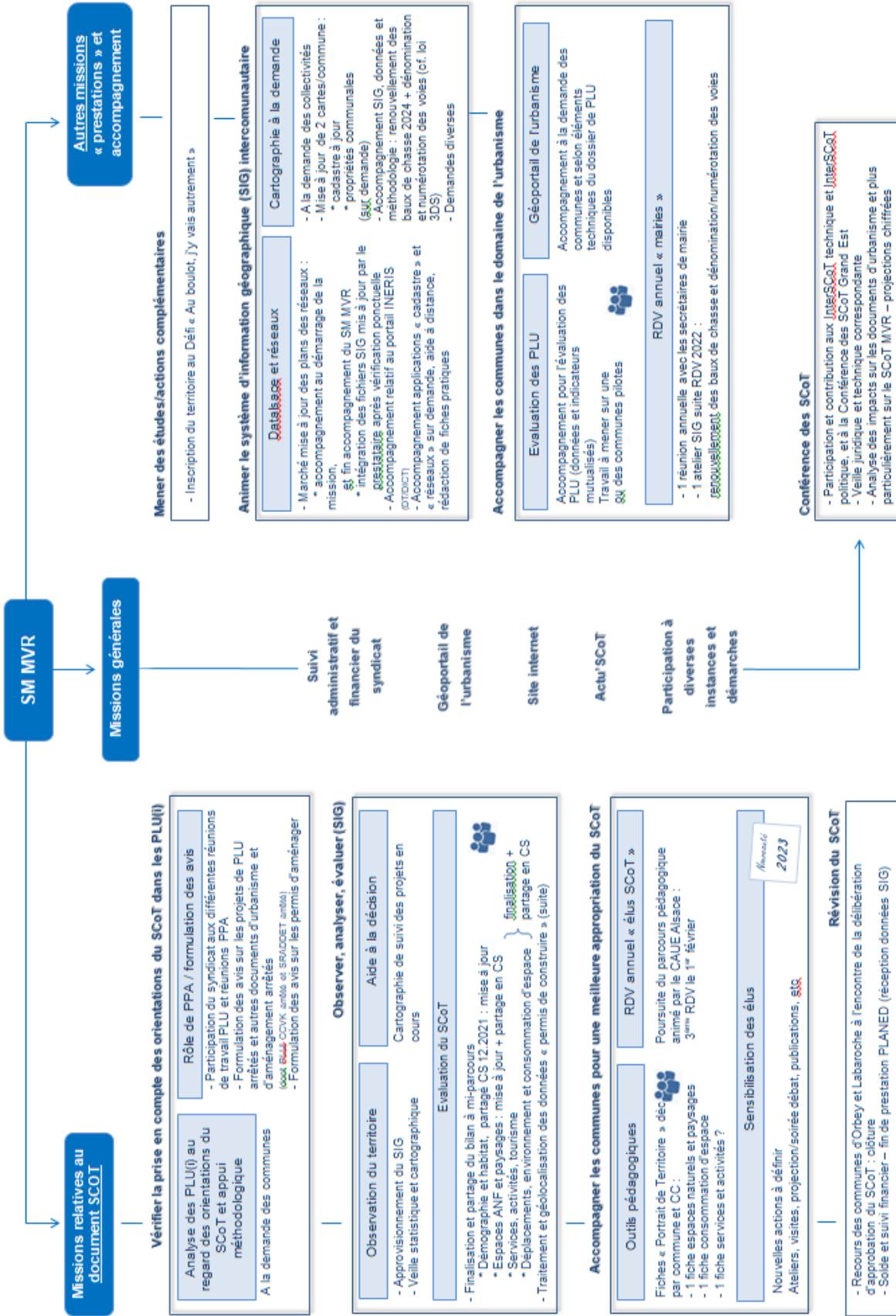
Comité syndical - mercredi 5 avril 2023
ANNEXE 2 - BILAN 2022

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des actions réalisées en 2022.

Il est à noter que certaines actions prévues au programme de travail 2022 n'ont pas été réalisées faute de recrutement (équipe de 1 ETP au lieu de 1.5 ETP sur l'année 2022), et seront reportées au programme de travail 2023. Les actions réalisées en 2022 y sont indiquées en bleu, et celles reportées en 2023 en orange.

MISSIONS	OBJECTIFS PRINCIPAUX	DECLINAISONS	
Mission 1 Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme	Analyse des POS/PLU au regard des orientations du SCoT et appui méthodologique	A la demande des communes, analyse du document selon la grille de travail, puis rencontre des communes : /	
	Rôle de PPA	Participation du syndicat aux différentes réunions de travail PLU : - Comcom Pays de Ribeauvillé : réunions de travail ZA CCPR et participation commission développement économique (problématique du ZAN, problématique du développement des ZA et évolutions associées des documents d'urbanisme) - Comcom Vallée Kaysersberg : réunions de travail PLU de la CCVK, 2 réunions PPA PLUI, réunion publique PLUI - Communes : réunion PA Katzenthal, réunion DP Riquewihr > Préparation des avis sur les projets de PLU arrêtés en Bureau : / > Préparation des avis sur les modifications de PLU en Bureau : avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Rodem, avis sur le projet de modification du PLU de Riquewihr, avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Bergheim > Préparation des avis sur les permis d'aménager en Bureau : - avis sur 2 PA à Katzenthal - remarques sur 1 PA à Kaysersberg-Vignoble, remarques sur 2 PA à Labaroche (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais d'instruction) > Préparation des avis sur les documents de norme supérieure en Bureau : /	
	Procédures en cours en 2022 : Hunawhr (élaboration PLU), Mittelwahr (PLU arrêté en 2021), PLUI de la CCVK, Ribeauvillé (révision PLU)		
Mission 2 Observer, analyser, évaluer	Observation du territoire	Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCOT et communes - en continu Veille statistique et cartographique du territoire - en continu	
	SCOT	Aide à la décision	Cartographies de suivi des projets en cours - en continu
		Suivi et évaluation du SCOT	Traitement et géolocalisation des données alphanumériques "permis de construire" : - poursuite du travail sur 2021, données complétées suite aux retours des communes - géolocalisation des PC 2022 en cours, finalisation programmée début 2023 Rappel : Mise en place de binômes thématique au sein du bureau syndical Réunions de travail : - démographie et habitat : réalisées en 2020/2021 - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisées en 2020/2021 - services, équipements, activités, tourisme et commerce : 2 réunions en 2022 - à poursuivre en 2023 - déplacement, environnement et consommation d'espace : 3 réunions en 2022 - à poursuivre en 2023 Validation de la grille d'évaluation (indicateurs) : - démographie et habitat : réalisé - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé - déplacement, environnement et consommation d'espace : réalisé Etablissement d'un état "temps zéro" des indicateurs à la date d'arrêt du SCoT, sous la forme d'un tableau de bord : - démographie et habitat : réalisé - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé - à affiner/compléter en 2023 (suite retours des communes + test données SIRENE) - déplacements, environnement et consommation d'espace : réalisé - à affiner/compléter en 2023 (suite méthodes d'observation de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols en lien avec l'objectif ZAN de la loi Climat et Résilience) Formalisation d'un bilan à mi-parcours = 2021 - démographie et habitat : réalisé et partagé en réunion du comité syndical en 2021 - espaces naturels, agricoles et forestiers et paysages : réalisé, à partager en CS en 2023 - services, équipements, activités, tourisme et commerce : réalisé, à partager en CS en 2023 - déplacement, environnement et consommation d'espace : réalisé, à partager en CS en 2023
			> Pas de fiches réalisées en 2022, à programmer en 2023 (en lien avec le travail de suivi et d'évaluation du SCOT)
			> RDV "élus SCoT" : initiation d'un parcours pédagogique animé par le CAUE Alsace - 2ème RDV le 04.05 "Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried", 3ème RDV prévu le 01.02.2023 > Sensibilisation des élus, nouvelles actions à définir : reporté en 2023
			> Recours des communes d'Orbey et Labaroche à l'encontre de la délibération d'approbation du SCOT : solide et suivi financier > Fin de prestation PLANED/OPERA : solide et suivi financier + en attente des données SIG du SCoT approuvé (données non réceptionnées)
Autre mission : prestation de services	Réseaux et Infogeo68	Marché mise à jour des plans des réseaux - portage administratif du marché à bons de commande par la CCPR : attribution du marché en janvier (Sopreco), réunion de démarrage en juillet - appui et suivi technique du SMMVR (accompagnement au démarrage de la mission, puis fin de l'accompagnement du SM MVR) > appui analyse technique et financière, participation réunion de démarrage, suivi de la mission sur la première commune (Guémar) en cours, puis vérifications ponctuelles du rendu (volet SIG) en 2023 - Intégration des fichiers mis à jour par le prestataire Changement de l'interface du site Infogeo68 >> DATALSACE : organisation de 3 sessions de formation en juin, juillet et août Accompagnement relatif au portail Ineris DT/DICT et DATALSACE : atelier de travail organisé en mai, en collaboration avec la commune de Guémar	
	Cartographie à la demande	> Cartes réalisées ou en cours de réalisation : export pour les baux de chasse (test commune de Guémar), carte des lieux dits (test commune de Fréland), réseau d'assainissement : identification des regards dont la profondeur n'a pas été mesurée (pour les communes participant au groupement de commande pour la mise à jour des plans), carte des sentiers du club vosgien (commune de Ribeauvillé), carte des zones tampons autour de la Fecht (commune d'Ostheim), carte avec noms des rues (commune de Katzenthal), carte avec noms des chemins ruraux (commune de Guémar), carte taxe propriétés non bâties (commune de Riquewihr), carte des espaces verts (commune d'Ostheim), carte localisation des pâturages (commune de Lapoutroie) > Cartes pour site internet - mise à jour carte points d'apports volontaires (CCPR) > Accompagnement SIG : suites services techniques de Riquewihr	

		Evaluation des PLU	Accompagnement pour l'évaluation des PLU (données et indicateurs mutualisés avec ceux du SCOT) - reste à préciser Travail à mener sur une ou des communes pilotes - reporté à 2023
		Géoportail de l'urbanisme	Accompagnement des communes/CC : commune d'Ostheim, demande de vérification de son dossier de modification du PLU
	RDV "Mairies"		> RDV annuel le 08.12 - a réuni 17 participants de 14 communes du territoire - Retour sur le RDV Mairies 2021, perspectives 2023 - Volet urbanisme : point d'information sur l'objectif ZAN et les conséquences pour les SCoT et PLU(i) - Volet SIG : problématique du renouvellement des baux de chasse - dénomination et numérotation des voies (loi 3DS) - marché de mise à jour des plans des réseaux
<u>Autre mission : participation du syndicat à diverses instances et démarches</u>	Participation aux réunions de travail et webinaires		SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) : journée développement économique et sobriété foncière à Chalon en Champagne, journée territorialisation de l'objectif de ZAN à Nancy Entre SCoT, InterSCoT Alsace, InterSCoT Grand Est, Conférence des SCoT : 6 réunions suite à la loi Climat et Résilience + 3 Conférences des SCoT > Participation et contributions aux InterSCoT technique et InterSCoT politique + à la Conférence des SCoT Grand Est > Veille juridique et technique correspondante > Analyse des impacts sur les documents d'urbanisme et plus particulièrement sur le SCoT MVR - projections chiffrées Fédération nationale des SCOT : webinaire "ZAN, webinaire "projet d'urbanisme durable, club "SIG", club "trame verte et bleue", club "Montagne" + Rencontres nationales des SCoT DataGrandEst : 3 journées régionales de la donnée Autres Webinaires : webinaire "aide et financement de la données", 4 webinaires "biodiversité" Grand Pays de Colmar Infogeo68 >> DATALSACE Bassins de mobilités : participation aux réunions et contribution Défi j'y vais à Vélo 2022 : inscription du syndicat mixte, pour participation des deux CC
<u>Communication auprès des communes et des habitants</u>			> ACTU'SCoT : n°9 diffusé en août - Loi Climat et résilience, décryptage des objectifs relatifs à la biodiversité et à l'urbanisme > Site internet : mise à jour régulière
<u>Réunions du bureau syndical</u>			6 réunions du bureau : 22.03, 26.04, 14.06, 13.09, 18.10, 30.11
<u>Réunions du comité syndical</u>			2 réunions du comité : 06.04, 07.12
<u>Suivi administratif et financier du syndicat</u>			En continu Et plus particulièrement en 2022 : * réforme des actes administratifs * recrutement renfort extérieur 2022 > création d'emploi pour recrutement titulaire 0.7 ETP 2023 * Règlement portant sur le télétravail * Mise en place d'un compte épargne-temps



ANNEXE 4 – PROCES VERBAL – REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05.04.2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	Pour mémoire 2022		Vote BP 2023
		BP 2022	Réalisé 2022	
011	Charges à caractère général	13 700.00 €	10 686.66 €	14 900.00 €
60631	Fournitures d'entretien	- €	- €	- €
6064	Fournitures administratives	200.00 €	0.78 €	200.00 €
611	Contrats de prestations de service (CDG54/RGPD)	30.00 €	3 180.00 €	30.00 €
6156	Maintenance (site internet + SIG + Magnus + données)	2 200.00 €	1 999.13 €	2 200.00 €
616	Primes d'assurances	620.00 €	602.41 €	620.00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00 €	250.00 €	3 250.00 €
6188	Autres frais divers	500.00 €	- €	500.00 €
6226	Honoraires	- €	- €	- €
6232	Fêtes et cérémonies	- €	- €	- €
6236	Catalogues et imprimés	1 500.00 €	- €	1 500.00 €
6238	Frais de publicité	100.00 €	171.06 €	100.00 €
6251	Voyages et déplacements	1 500.00 €	580.85 €	1 500.00 €
6256	Missions	500.00 €	- €	500.00 €
6257	Réceptions	150.00 €	328.80 €	500.00 €
6261	Frais d'affranchissement	500.00 €	80.63 €	500.00 €
6281	Concours divers (cotisations Fédé SCOT, CAUE, j'y vais à vélo)	2 900.00 €	1 993.00 €	2 000.00 €
62878	Remb. frais à d'autres organismes (convention CCPR)	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 900.00 €	59 130.50 €	101 000.00 €
6218	Autre personnel extérieur	30 500.00 €	- €	- €
6218	Autre personnel extérieur (Mission archiviste CDG68)	400.00 €	300.00 €	700.00 €
6411	Personnel titulaire	- €	- €	34 300.00 €
64131	Rémunération non tit.	54 000.00 €	58 830.50 €	66 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus)	5 520.00 €	5 103.24 €	3 500.00 €
66	Charges financières	500.00 €	- €	500.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	- €	500.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		105 120.00 €	74 920.40 €	120 400.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	45 550.00 €	45 508.68 €	15 870.00 €
6811	Dot.amorti.immos incopr. Et corp.	45 550.00 €	45 508.68 €	15 870.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		45 550.00 €	45 508.68 €	15 870.00 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES		150 670.00 €	120 429.08 €	136 270.00 €

RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire 2022		Proposition vote BP 2023
		BP 2022	Réalisé 2022	
13	Atténuations de charges	- €	1 103.53 €	- €
6419	Remboursements CPAM	- €	1 103.53 €	- €
74	Dotations, subventions et participations	68 302.58 €	68 302.58 €	79 813.99 €
74751	GFP de rattachement (contributions des CC)	68 302.58 €	68 302.58 €	79 813.99 €
75	Autres prdts gestion courante	- €	0.83 €	- €
7588	Autres prod div gestion courante	- €	0.83 €	- €
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €	1 504.10 €	- €
7711	Dédits et pénalités perçus	1 500.00 €	1 500.00 €	- €
773	Mandats annulés	- €	4.10 €	- €
7788	Produits exceptionnels divers	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES REELLES		69 802.58 €	70 911.04 €	79 813.99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 400.00 €	52 381.72 €	25 125.00 €
777	Quote part des subv d'invnt transf au cpte de résultat	52 400.00 €	52 381.72 €	25 125.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		52 400.00 €	52 381.72 €	25 125.00 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		122 202.58 €	123 292.76 €	104 938.99 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	28 467.42 €	28 467.42 €	31 331.01 €
TOTAL RECETTES CUMULEES		150 670.00 €	151 760.18 €	136 270.00 €

Détail des contributions des membres du Syndicat mixte (budget de fonctionnement) :

CCPR (53.08% population)	42 365.27 €
CCVK (46.92% population)	37 448.72 €
Total	79 813.99 €

Comité syndical du 05.04.2023
ANNEXE 4 - BUDGET PREVISIONNEL 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	Pour mémoire 2022			Proposition 2023		
		BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Report 2022	Vote BP 2023	Total BP 2023
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	14 176.27 €	- €	- €	- €	4 398.32 €	4 398.32 €
202	Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	14 176.27 €	- €	- €	- €	4 398.32 €	4 398.32 €
21	Immobilisations corporelles	831.85 €	331.85 €	- €	- €	1 000.00 €	1 000.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	831.85 €	331.85 €	- €	- €	1 000.00 €	1 000.00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	15 008.12 €	331.85 €	- €	- €	5 398.32 €	5 398.32 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 400.00 €	52 381.73 €	- €	- €	25 125.00 €	25 125.00 €
139	Sub d'inves transférées au compte de résultat	52 400.00 €	52 381.73 €	- €	- €	25 125.00 €	25 125.00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	52 400.00 €	52 381.73 €	- €	- €	25 125.00 €	25 125.00 €
	TOTAL DEPENSES CUMULEES	67 408.12 €	52 713.58 €	- €	5 398.32 €	30 523.32 €	30 523.32 €

RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire 2022			Proposition 2023		
		BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Report 2022	Vote BP 2023	Total BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	199.71 €	199.71 €	- €	- €	- €	- €
10222	FCTVA	199.71 €	199.71 €	- €	- €	- €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'invest reçues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1312	Régions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1313	Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13151	Groupement de collectivités (contributions des CC)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL RECETTES REELLES	199.71 €	199.71 €	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 550.00 €	45 508.68 €	- €	- €	15 870.00 €	15 870.00 €
28	Amortissement des immobilisations	45 550.00 €	45 508.68 €	- €	- €	15 870.00 €	15 870.00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	45 550.00 €	45 508.68 €	- €	- €	15 870.00 €	15 870.00 €
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	45 749.71 €	45 708.39 €	- €	- €	15 870.00 €	15 870.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	21 658.41 €	21 658.41 €	- €	14 653.32 €	14 653.32 €	14 653.32 €
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	67 408.12 €	67 366.80 €	- €	14 653.32 €	30 523.32 €	30 523.32 €

Les reports 2022 (recettes et dépenses) sont reportés automatiquement au budget primitif 2023
Le vote du budget primitif 2023 porte donc uniquement sur les nouvelles dépenses et recettes 2023
Le budget primitif total 2022 comprend les restes à réaliser 2022 + les nouvelles dépenses et recettes 2023

Détail des contributions des membres du syndicat mixte (budget d'investissement) :

CCPR (53.08% population)	- €
CCVK (46.92% population)	- €
Total	- €



Syndicat mixte du SCoT Montagne
Vignoble et Ried
1 rue Pierre de Coubertin
68150 RIBEAUVILLE
03 89 73 27 21



Association Vélo et Mobilités
Actives Grand Est
8 rue Jehan de Gombervaux
54300 JOLIVET
03 83 73 80 73 – 03 83 82 69 64

CONVENTION DE PARTENARIAT - 2023

Défi « J’y vais ! »

Entre le syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried, situé au 1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé, représentée par son Président M. Gabriel SIEGRIST ci-après désignée comme le territoire ;

et l’association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, située 8 rue Jehan de Gombervaux à 54300 JOLIVET, représentée par son Président Michel VERNUS, ci-après désignée par l’association ;

Vu la Convention liant l’association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et l’ADEME Grand Est pour l’organisation et l’animation du Défi « J’y vais » à l’échelle du Grand Est pour la période 2020-2022 ;

Vu l’accord du Directeur de l’ADEME Grand Est d’autoriser l’association Vélo et Mobilités Actives Grand Est à utiliser le site Internet du Défi pour organiser le Défi « J’y vais » 2023 ;

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Le transport contribue pour 24 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région Grand Est, au même niveau des émissions de l’industrie manufacturière et devant le bâtiment (17 %) selon les chiffres donnés par l’ATMO Grand Est en 2016.

Déclencher le changement de comportement pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs et durables, marche, vélo, associés aux transports en commun et au covoiturage, nécessite des actions de sensibilisation qui touchent directement les citoyens.

Dans ce cadre, le Défi « J’y vais ! », qui s’est tenu ces dernières années, a connu une participation grandissante. Ce Défi a fédéré des territoires volontaires à l’échelle de l’Alsace puis s’est élargi à des territoires des Vosges et de Moselle. Jusqu’en 2019, chaque année un des territoires partenaires assurait le portage du projet

(mutualisation d'un stagiaire et de la communication). La coordination se faisait de manière collégiale et chaque partenaire pouvait organiser des animations spécifiques sur son territoire.

Dans un premier temps le Défi a uniquement ciblé les déplacements à vélo sur le trajet domicile-travail. Les kilomètres des salariés à vélo étaient comptabilisés par structure participante (entreprise, collectivité, ...), puis un classement par catégories a été élaboré à l'échelle globale et par territoire (pour les défis locaux) pour valoriser les structures participantes.

Dès 2017, certains territoires, en regard de leur configuration, ont souhaité proposer une déclinaison du Défi pour tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle sous le nom de « Au boulot, j'y vais autrement ».

Le Défi a également été décliné pour les établissements scolaires, sous la dénomination « À l'école, j'y vais à vélo ! », pour transmettre aux adultes de demain les enjeux du développement durable tout en les sensibilisant à la sécurité routière et à la nécessité de pratiquer une activité physique pour sa santé.

Les collectivités et territoires participants souhaitent mutualiser l'organisation, les outils et les services écomobilité du Défi « J'y vais ! ». La volonté de l'ADEME est d'étendre le Défi à l'échelle du Grand Est. L'organisation retenue jusqu'à présent, à savoir un portage annuel du projet par l'un des territoires, ne s'avère plus adaptée pour cette nouvelle dimension territoriale. L'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est s'est donc proposée pour assurer la coordination, l'organisation et l'animation du Défi et de ses déclinaisons au niveau régional à partir de l'édition 2020. L'ADEME s'est engagée à accompagner financièrement l'association VMA Grand Est sur 3 ans pour le portage du Défi Grand Est. A l'issue de cette période, les territoires prennent en charge le financement de l'opération.

Pour l'édition 2023, l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est assurera une nouvelle fois l'organisation du Défi dans le cadre de conventions avec les territoires participants, sans soutien de l'ADEME mais avec une mise à disposition du site Internet du Défi.

Le changement d'échelle au Grand Est maintiendra l'esprit initial du Défi qui fédère des initiatives locales.

Ce projet s'inscrit dans les démarches volontaires et réglementaires des territoires au titre de leurs Plans Climat ou d'autres dispositifs qui leurs sont propres et ceci à différentes échelles (commune, intercommunalité, agglomération, Pays-PETR, Parcs).



Article 1 : OBJET

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme durant le Défi.

Ce projet s'appuie sur des actions et outils développés et mutualisés pour l'ensemble des territoires participant au Défi :

- Structurer une démarche commune aux différents partenaires en matière de sensibilisation au report modal et à l'écomobilité,
- Coordonner les démarches auprès des partenaires et prescripteurs potentiels,
- Mettre à disposition une plateforme internet www.defi-jyvais.fr comme outil d'information et de communication autour de cet évènement,
- Mettre à disposition un outil numérique d'inscription et de comptage à la fois simple pour les structures participantes, et accessible aux individus participants au Défi. L'outil doit aussi permettre d'afficher en temps réel le nombre de structures (organisations, établissements scolaires) et de personnes participant au Défi.

- Proposer des outils d'animation et de communication aux territoires : communiqués de presse, évènements de lancement, réseaux sociaux, site internet, vidéos et photos des éditions précédentes et de l'édition en cours, ...,
- Proposer des outils d'animation et de communication pour les structures participantes : affiches et bandeaux internet, argumentaire écomobilité, conseils sécurité, outil de comptage, ...,
- Organiser des évènements de remise des prix du Défi,
- Créer un poste de coordinateur et animateur du Défi.

Article 2 : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le Défi est organisé à l'échelle du Grand Est.

Le périmètre d'action de la présente convention est le territoire du syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried (communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg).

Le territoire s'associe et s'intègre pleinement dans l'opération régionale de promotion du vélo et des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Article 3 : CONTENU DU PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de la collaboration entre les parties pour l'organisation du Défi « J'y vais ! » pour l'année 2023.

L'appellation du Défi « J'y vais » est l'appellation générale de l'évènement.

Cette appellation regroupe le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! », le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » et les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »

Sur le territoire du syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried les Défis proposés en 2023 seront le Défi « Au boulot, j'y vais autrement » et le Défi « A l'école, j'y vais à vélo ! ».

Article 4 : RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTIES

Chaque partie contractante s'engage à participer à l'organisation du Défi « J'y vais ! » selon la déclinaison et les modalités choisies par le territoire. Les parties prenantes s'engagent à respecter les conditions de la convention, à veiller au bon déroulement du Défi et à respecter le cadre du Défi régional.

- L'association est la structure porteuse et coordonnatrice de l'évènement pour l'année 2023. Elle s'engage à mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement du projet. Elle hébergera dans ses locaux à Dornot une chargée de mission pour organiser et animer le Défi : coordination, gestion budgétaire et administrative, prospection et relations partenariales, gestion du site web et de l'outil d'inscription et de comptage, supports de communication, animation des réseaux sociaux, collecte de données et des résultats, conseils, et tout autre élément relevant d'un échelon régional. Elle s'engage également à faire le relais dans les médias de la communication et l'animation du Défi. L'association s'engage enfin à fournir un bilan du Défi sur le périmètre du territoire et plus globalement sur l'ensemble du Grand Est. L'association recherchera les modalités permettant une meilleure lisibilité auprès du public de ses trois composantes (Défi vélo, multimodal et scolaire). Elle fera des propositions d'évolution du Défi pour les années suivantes.

- Le territoire s'engage à organiser le Défi aux dates retenues au niveau Grand Est et à mobiliser les crédits nécessaires au déroulement du projet selon le budget défini à l'article 7. Il désigne un référent technique. Il s'engage également à relayer l'opération, ses campagnes de communication et d'animation sur son territoire, auprès des employeurs et autres acteurs potentiels. Il anime localement le Défi, et peut s'il le souhaite, organiser un défi local, en cohérence avec les orientations du Défi Grand Est, avec un classement interne et une remise des prix. Ces actions locales seront portées par le territoire. Pour tout élément de communication ou de promotion du Défi, l'appartenance à l'échelon régional doit être citée et le logo du Défi doit être apposé.

Article 5 : DURÉE

La présente convention est établie pour une durée d'exécution de 8 mois, à compter du 2 janvier 2023, couvrant l'ensemble de la période de préparation, d'organisation, d'animation et de bilan du Défi 2023.

Le Défi « J'y vais! » se déroulera sur 4 semaines du **2 mai au 26 mai 2023**.

Les résultats du Défi Grand Est seront annoncés avant le 30 juin 2023. La ou les remises des prix auront lieu avant la fin de l'année scolaire.

Article 6 : GOUVERNANCE DU PROJET

Le projet réunit les territoires participant au Défi pour l'année 2023, tous considérés comme partenaires et structures co-organisatrices du Défi.

Le comité d'organisation du Défi est composé d'un représentant de chaque territoire financeur, de l'ADEME et de l'association VMA Grand Est. Il sera consulté régulièrement au cours de l'année et l'association l'informerá de l'évolution du Défi et de son déroulé (nouvelles inscriptions, nombre de participants inscrits...), et lui soumettra toute nouvelle orientation ou nouveaux éléments (idée de calcul, choix des prix...).

A leur initiative et sur fonds propres, chacun des partenaires pourra également conduire des animations spécifiques locales, s'inscrivant dans l'esprit du Défi régional et venant le compléter par des actions de proximité pour mobiliser les acteurs locaux et motiver les participants de leur territoire.

Article 7 : BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Les collectivités et territoires participants contribuent aux frais mutualisés liés à l'organisation du Défi sur la base du budget prévisionnel ci-dessous.

L'ADEME apporte également son soutien pour les charges liées à la coordination assurée par l'association.

La contribution des territoires partenaires est fixée à :

- 1 000 € pour les Communautés de Communes / Communes, Pays / PETR, parcs naturels régionaux et autres syndicats mixtes,
- 1 500 € pour les communautés d'agglomération,
- 2 000 € pour les communautés urbaines et métropoles, départements.

Pour les pays, PETR et syndicats mixtes intégrant une communauté d'agglomération, une communauté urbaine ou une métropole, la contribution sera égale à celle qu'aurait apportée cette dernière si elle avait participé isolément.

Les Conseils Départementaux contribuent à leur niveau pour l'organisation du Défi dans les collèges de leur département.

La Région contribue à son niveau pour l'organisation du Défi dans les lycées de l'ensemble de la région.

Pour le territoire du syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried la contribution est donc de 1000 € pour l'édition 2023 du Défi.

Le budget prévisionnel 2023 s'établit en dépenses et en recettes de la manière suivante (annexe 1) :

Budget prévisionnel 2023	Dépenses (€ TTC)
Adaptation du site internet et refonte des outils d'inscription et de comptage des kilomètres	10 000 €
Supports de communication, goodies	20 000 €
Dotation association	5 000 €
Chargé de mission, coordination	25 000 €
TOTAL	60 000 €

Financement prévisionnel 2023	Recettes (€ TTC)
Collectivités et territoires participants	60 000 €
TOTAL GENERAL	60 000 €

De nouveaux territoires du Grand Est pourront s'inscrire dans l'opération en 2023, générant des recettes supplémentaires et conjointement des coûts supplémentaires (supports de communication, goodies, ...). En fonction des contributions des territoires partenaires et des subventions éventuellement mobilisées, le budget prévisionnel sera ajusté par le comité d'organisation du Défi, début mars puis fin avril 2023. Les dépenses engagées pour le Défi s'inscriront dans le cadre budgétaire ainsi arrêté.

Si le budget définitif n'était pas totalement consommé à l'issue de l'exercice 2023, le comité d'organisation du Défi pourra décider un report de l'excédent sur l'année suivante, l'attribution de cet excédent à l'association VMAGE, à une association bénéficiaire, ou toute autre solution.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT

Pour participer au Défi 2023, la **validation de la participation au Défi et de la présente convention par les instances de décision des territoires devra intervenir au plus tard au 15 février 2023.**

La signature de la convention devra être effective **au 15 mars 2023.**

La contribution du territoire sera versée en totalité à l'association dès la signature de la convention et au plus tard **au 30 avril 2023.**

Pour les **nouveaux territoires** s'inscrivant dans l'événement, la date ultime de validation par les instances peut être portée au **28 février 2023** (pour la finalisation des supports de communication avec intégration des logos des territoires) et la date de signature de la convention au 30 mars 2023. Quoiqu'il en soit, pour ces territoires, le versement de la contribution devra intervenir également au plus tard **au 30 avril 2023.**

Les versements seront effectués par virement administratif sur le compte de l'association (RIB joint en annexe à la présente convention).

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant précisant les éléments modifiés de la convention.

Si la situation sanitaire venait à impacter à nouveau le déroulement du Défi « J'y vais ! », notamment par un report de dates, ce décalage dans le temps sera validé par le comité de pilotage sans donner lieu à un avenant.

ARTICLE 10 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : LITIGES

Tout litige relatif à l'application de la présente convention qui ne trouverait pas d'issue par voie amiable, sera soumis au Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Ribeauvillé, le 5 avril 2023, en 2 exemplaires originaux

Le Président
Syndicat Mixte du SCoT
Montagne Vignoble et Ried

Le Président de
Vélo et Mobilités Actives Grand Est

Gabriel SIEGRIST

Michel VERNUS